



POLITIQUE D'ENTREPRISE

Les **Directions Générales de la DG** poursuivent les objectifs suivants, qui devront être partagés et pris en compte par toute l'organisation de l'entreprise :

- 1. Assurer le Réexamen et la mise à jour continue de la Politique et la définition ultérieure d'Objectifs visant à sa mise en œuvre, en considérant les indications provenant de l'extérieur (Parties Intéressées) et de l'intérieur de l'Entreprise (retours de la société);*
- 2. Garantir le respect ponctuel des Exigences définies par le Client ou demandés par les Lois, Normes, Règlements applicables, Instruments Internationaux et leurs interprétations et les engagements souscrits avec les Parties Intéressées, en contrôlant périodiquement le respect et en adaptant le système de gestion aux transformations du contexte social, culturel et économique dans lequel l'entreprise travaille;*
- 3. Garantir un système de communication efficace qui assure à la fois à l'Entreprise et à toutes les Parties Intéressées, de pouvoir contribuer à l'amélioration continue du Système de Gestion, en analysant et en évaluant toutes les indications disponibles et en établissant un dialogue ouvert et constructif pour l'identification de projets et d'objectifs communs*
- 4. Garantir une amélioration continue de tous les processus de l'entreprise, en concevant de nouveaux systèmes de production dotés de solutions technologiques innovantes toujours plus respectueuses de l'environnement et en prévenant la pollution, agissant sur les activités relevant de sa responsabilité et/ou déléguées à ses fournisseurs;*
- 5. Développer des partenariats avec des fournisseurs stratégiques capables de fournir à ROSSS des produits et/ou services à intégrer avec les siens afin de présenter au marché des solutions toujours plus intégrées et répondant aux dynamiques de développement identifiées par le client.*
- 6. Garantir la réalisation de produits toujours plus technologiquement évolués et écologiquement compatibles et la réalisation de services qui permettent directement ou indirectement à l'Entreprise un développement soutenable.*

La Politique d'entreprise trouve une application opérationnelle à travers la définition des objectifs identifiés dans le cadre du réexamen de la Direction.

Les **Directions Générales DG** disposent, par l'émission de l'organigramme, du niveau des responsabilités assignées et des rapports fonctionnels permettant la gestion de la réalité opérationnelle.

Pour atteindre ces objectifs, les **Directions Générales DG** s'engagent à:

- Garantir la disponibilité des Ressources nécessaires à la poursuite de ces Objectifs (moyens et personnel) en menant des activités d'éducation, de formation et d'information des travailleurs et de tout le personnel impliqué dans les activités;
- Adopter des Plans d'Amélioration continue de l'efficacité du Système de Gestion pour la Responsabilité Sociale, en définissant lors des périodiques Examens de la Direction des Objectifs objectifs et mesurables, cohérents avec la présente Politique.

L'adéquation de la Politique d'entreprise est évaluée par les **Directions Générales DG** lors de la réalisation des examens de la Direction et par rapport aux stratégies globales de l'entreprise actuellement ou ultérieurement établies.

Les **Directions Générales DG**
Silvano Bettini Sandro Bettini